

# L'ÉCHO DU CONSEIL MUNICIPAL

## 11 Septembre 2023 à 20h



---

Nombre de membres en exercice : 14 / Présents : 12 / Représenté : 0 / Votants : 12 / Absents : 2

---

❖ Monsieur le Maire rappelle que la lecture publique et l'accès égal de chacun au savoir constituent un enjeu essentiel : la médiathèque municipale est un service public au service des Administrés et de la politique culturelle et sociale de la collectivité. Son organisation et son fonctionnement sont déterminés par le Conseil Municipal et sont de la responsabilité du Maire. Il présente et propose d'adopter le plan départemental de la lecture publique comprenant :

- La convention d'adhésion au Schéma Départemental de Lecture Publique.
- Le règlement d'aide au développement des Bibliothèques.

Le Conseil Municipal adopte à 12 voix Pour, la convention de partenariat avec le Département de la Meuse dans le cadre du Schéma Départemental de Lecture Publique.

❖ Monsieur le Maire expose qu'au titre du pouvoir de police de la circulation, il a la possibilité de modifier la limite de vitesse et montre son intérêt, à porter la vitesse à 30km/h sur le chemin des cheminots afin de renforcer la sécurité, et propose d'appliquer cette réglementation à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2023. Le Conseil Municipal décide à 12 voix Pour, la modification ci-dessus.

❖ Monsieur le Maire rappelle que le poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe correspond au rythme scolaire et qu'il est annualisé sur la base d'une durée de travail effectif révisée chaque année. Il précise que l'annualisation de ce poste n'a plus de raison d'être appliquée et propose de supprimer cette annualisation. Le Conseil Municipal approuve à 12 voix Pour, de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à 8h30/35<sup>ème</sup> sans annualisation.

❖ Monsieur le Maire évoque le contexte économique difficile et présente la requête d'un Administré sollicitant une aide exceptionnelle afin de subvenir à des besoins matériels de nécessité. Le Conseil Municipal décide à 12 voix Pour, de verser une aide financière exceptionnelle de 200.00€.

❖ Monsieur le Maire rappelle la fréquence de sollicitation des prêts de matériel et propose des modifications à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023. Le Conseil Municipal décide à 12 voix de mettre à disposition gratuitement le matériel pour les associations locales ou ayant un intérêt local et pour les services publics. Les particuliers Vignotins pourront disposer du matériel pendant 48h maximum aux tarifs suivants :

- Bancs : 2€/u (Caution de 10€)
- Tables : 3€/u (Caution de 15€)
- Tonnelles : 10€/u (Caution de 50€)

- ❖ Monsieur le Maire suggère d'effectuer des travaux d'entretien sur les grilles et les sépultures de la Famille Verneau dans le cimetière communal et présente les devis. Le Conseil Municipal décide à 12 voix Pour, le devis le mieux disant de 1800€.
  
- ❖ Monsieur le Maire expose que les Maires bénéficient d'indemnités de fonctions fixées, selon le barème énoncé à l'article L.2123-23 du CGCT. Toutefois, le Conseil Municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, la modifier. Aux vues de la grille tarifaire et des conditions, Monsieur le Maire propose de fixer le taux à 51.6%. Le Conseil Municipal accepte à 11 voix Pour, (Abstention du Maire) de porter les indemnités du Maire à 51.6% à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2023.
  
- ❖ Monsieur le Maire suggère d'offrir aux Administrés un cadeau de fin d'année et propose un carnet de notes incluant des post-it et un stylo, personnalisés Commune de Vignot et présente le devis de la société Universal Pen de 1482.69€ HT. Le Conseil Municipal approuve à 12 voix Pour les éléments cités ci-dessus.
  
- ❖ Monsieur le Maire propose l'intervention de l'Orchestre Mickaël CLEMENT « Sensation » pour animer le « Thé dansant » du dimanche 26 novembre 2023 et présente les différents devis :
  - 1 musicien : 300€ TTC
  - 2 musiciens : 450€ TTC
  - 3 musiciens : 570€ TTC

Le Conseil Municipal approuve et décide à 12 voix Pour l'intervention de l'orchestre et la prestation d'1 musicien.

- ❖ Monsieur le Maire expose que suite à l'annulation du projet d'élargissement de voirie, il apparaît nécessaire de procéder à la suppression des emplacements réservés N°12 et 13 figurants au PLU de la Commune – Rue Saint-Julien. Le Conseil Municipal accepte à 12 voix Pour, la suppression citée ci-dessus.
  
- ❖ Monsieur le Maire informe des avis favorables des Administrés sur l'installation d'un feu « récompense » électrique rue Carcano (sens Gironville Vignot), suggère d'installer un nouveau feu « récompense » rue du Général Verneau (sens Commercy Vignot) et présente deux devis de la société ElanCité :
  - Version électrique : 3818€ HT
  - Version solaire : 5300€ HT

Le Conseil Municipal décide à 12 voix Pour, de retenir la proposition du feu solaire.



Écho du Conseil disponible sur « [www.vignot.org](http://www.vignot.org) » Rubrique « Conseils Municipaux ».

Délibérations consultables en Mairie.